

Les bibliothèques universitaires

L'évaluation des nouveaux bâtiments

Dans le cadre des deux programmes successifs instaurés par le Gouvernement, Université 2000 (1991-1995) et le volet Développement de l'Enseignement supérieur du XI^e Plan (1994-1999)¹, 110 bâtiments de bibliothèques universitaires, nouvellement construits ou ayant fait l'objet d'extension, ont été ouverts au public entre 1992 et 1999, ou le seront d'ici la rentrée 2001 pour les chantiers en cours de réalisation. Il s'agit d'un apport d'environ 350 000 m² de surfaces, qui consacre un renouveau complet des bâtiments, après un arrêt, pendant quinze ans, de toute construction (1975-1990).

**Marie-Françoise
Bisbrouck**

Sous-Direction des bibliothèques
et de la documentation
marie.francoise.bisbrouck@education.gouv.fr

1. Sur l'analyse de ces deux programmes, on pourra se reporter aux documents suivants : Marie-Françoise Bisbrouck, « Bibliothèques universitaires : vaste programme ! », Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français, n° 154, 1^{er} trimestre 1992, p. 7-11. Marie-Françoise Bisbrouck, « Les bâtiments des bibliothèques universitaires françaises depuis le Rapport Miquel », Bulletin des bibliothèques de France, t. 41, n° 5, 1996, p. 61-67. Bibliothèques universitaires : nouveaux bâtiments... nouveaux services, sous la dir. de Marie-Françoise Bisbrouck, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de l'Enseignement supérieur, 1998.

Ces programmes de construction, qui visaient à remettre à niveau les bâtiments des universités, et donc ceux des bibliothèques universitaires, en raison de l'afflux massif d'étudiants depuis le début des années 80, ont été réalisés, pour la première fois, conjointement par l'État et les collectivités territoriales (régions, départements et, dans un certain nombre de cas, communes), qui se sont partagé les dépenses à hauteur, en moyenne nationale, de 50 % pour l'État et 50 % pour les collectivités territoriales. Plus de 45 milliards de francs ont ainsi été consacrés, en dix ans, au renouvellement, à la réhabilitation et à la remise en sécurité des locaux des universités, dont les bibliothèques ont bénéficié à hauteur d'un peu moins de 3 milliards, soit seulement 6 % de l'ensemble des crédits engagés.

Les bâtiments déjà réalisés des bibliothèques universitaires vont de quelques centaines de mètres carrés, souvent dans le cas de bâtiments provisoires, à 15 000 m². Ils répondent, ou tentent de répondre pour les plus modestes d'entre eux, à des objectifs

de développement des services de bibliothèque conformes à ceux qui avaient été définis dans l'ouvrage de référence publié, en 1993, par la Sous-Direction responsable des bibliothèques universitaires au sein du ministère chargé de l'Enseignement supérieur : *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*².

Objectifs

Il convient de rappeler ici les objectifs, qui refondent la présence de la bibliothèque universitaire au sein de l'université :

- placer l'usager, étudiant, enseignant ou chercheur, au cœur des préoccupations de la bibliothèque ;
- mettre en libre accès la majeure partie des collections contem-

2. Construire une bibliothèque universitaire. De la conception à la réalisation, sous la dir. de Marie-Françoise Bisbrouck et Daniel Renoult, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1993, (Bibliothèques).

poraines (en moyenne nationale, il faut rappeler que seules 20 % des collections des bibliothèques universitaires étaient en libre accès au début des années 90) ;

– donner accès à tous les types de collections, imprimés, audiovisuels, informatiques, multimédias, et développer tous les accès informatisés à l'information, sur place et à distance : catalogues, cédéroms, bases de données, documents numérisés, accès au réseau intranet de l'université et à Internet, etc. ;

– créer des espaces de consultation les plus diversifiés possibles et des

places de travail en nombre suffisant : une place pour dix étudiants, enseignants et chercheurs de l'université dans un premier temps (en moyenne nationale, seulement une place pour dix-huit en 1990) puis, dès que possible, une place pour cinq ou six ;

– assurer la formation des usagers à l'utilisation des technologies de l'information ;

– assurer l'ouverture des services au public au moins 60 heures par semaine dans un premier temps, puis 70 heures, 50 semaines par an (en moyenne nationale, 44 heures par semaine en 1990).

À ces objectifs, il convient d'ajouter la nécessité de programmer des bâtiments capables d'absorber, dans des conditions correctes, un accroissement des collections documentaires sur les 25 années à venir, et ceci

malgré la progression de l'information électronique, de construire des bâtiments flexibles et modulables aptes à évoluer dans le temps selon les besoins des usagers et du personnel, d'ouvrir des bâtiments de qualité, tant en ce qui concerne leur architecture que du point de vue des matériaux utilisés, afin d'assurer leur pérennité.

Évaluation des bâtiments

À l'issue de l'exécution des deux programmes gouvernementaux mentionnés ci-dessus, et en vue de la mise

en place d'un nouveau plan de développement des bâtiments universitaires, Université troisième millénaire (U3M), dont la première tranche interviendra de 2000 à 2006, et dans lequel les bibliothèques universitaires devraient trouver une place plus importante que dans les plans précédents, il a

paru nécessaire de procéder à l'évaluation d'une partie au moins des bâtiments ouverts au public entre 1992 et 1998. Cette évaluation devrait permettre de prendre en compte, dans les futurs programmes de construction et de restructuration des bibliothèques, les évolutions intervenues tant dans les méthodes pédagogiques dispensées dans l'enseignement à l'université que dans le développement des technologies de l'information.

Afin de procéder à cette évaluation dans de bonnes conditions, la Sous-Direction des bibliothèques et de la documentation au sein de la Direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie a, dans un premier temps, mis en place un groupe de réflexion constitué d'une quinzaine de chefs de projets, direc-

teurs de bibliothèques universitaires ou chefs de sections disciplinaires ayant été fortement impliqués dans un projet de construction ou de restructuration de leur(s) bâtiment(s) de bibliothèque(s)³.

Les membres du groupe ont travaillé à partir d'un questionnaire très détaillé leur demandant d'évaluer leur bâtiment sous les aspects suivants :

– mise en parallèle des objectifs initialement fixés au moment de l'élaboration du programme de construction ou de restructuration du bâtiment, et du bâtiment tel qu'il a été réalisé, en analysant les points de convergence et de divergence ;

– analyse de l'utilisation du bâtiment par le public et par le personnel et mise en avant des « détournements d'usage » constatés ;

– analyse de ces « détournements d'usage » de manière à faire ressortir les raisons pour lesquelles des modifications ont été nécessaires : programmation défectueuse ? Besoins bien exprimés, mais mal pris en compte par le maître d'œuvre ? Délais trop longs entre la programmation et la réalisation du bâtiment, etc. ?

– niveau de qualité de réalisation du bâtiment : lisibilité générale des fonctions, des services, des espaces ; volumes ; matériaux utilisés ; éclairage naturel et artificiel ; confort du public et du personnel ; mobilier, etc. ;

– qualité de dialogue entre les partenaires du projet (université, rectorat, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises, etc.).

3. Le groupe de réflexion était constitué des personnes suivantes : Fernand Belledent (Perpignan), Raymond Bérard (Clermont-Ferrand), Huguette Brelaz (Montpellier), Jean-Claude Brouillard (Angers), Catherine Burger (Strasbourg II), Anne-Marie Chaintreau (Sous-Direction des bibliothèques et de la documentation), Colette Commanay (Chambéry), Françoise Febvre (Avignon), Marie-Françoise Massal (Cergy-Pontoise), Anne Mercier (La Rochelle), Frédérique Molliné (Lyon 3), Arlette Pailley-Katz (Paris VII), Françoise Roubaud (Artois), Alain Sainsot (Brest), Marie-France Such (Paris XI-Orsay) et Corinne Verry (Institut Pasteur). La bibliothèque de l'Institut Pasteur n'est pas une bibliothèque universitaire, mais l'exemplarité de sa réalisation a conduit à l'intégrer parmi les bâtiments étudiés.

Ce questionnaire, adressé aux membres du groupe en mai 1998, a été discuté au cours de réunions successives qui se sont déroulées de juin 1998 à février 1999. Certaines de ces réunions de travail ont également été l'occasion de visiter l'un ou l'autre de ces nouveaux bâtiments de bibliothèque. Le recueil des réflexions du groupe a, par ailleurs, été augmenté, dans le courant de l'année 1999, de l'apport des réponses au questionnaire d'une douzaine de chefs de projets supplémentaires ayant mis en service des nouveaux bâtiments⁴. C'est donc un ensemble d'une trentaine de bâtiments qui a ainsi pu être l'objet d'étude.

Aspects positifs

Les réflexions et remarques du groupe de travail, ainsi que les précisions qui se sont ensuivies, feront l'objet, dans le courant de l'année 2000, d'une publication qui constituera la suite logique de celles contenues dans l'ouvrage *Construire une bibliothèque universitaire...* mentionné précédemment. Elles s'articulent autour de plusieurs constatations.

Les nouveaux bâtiments des bibliothèques universitaires remportent un très vif succès auprès des étudiants, succès qui se caractérise par un *accroissement très sensible de leur fréquentation et de leur utilisation* (+50 % dans les mois qui suivent leur mise en service) provenant de quatre facteurs : un plus grand nombre d'utilisateurs, une durée de séjour plus longue dans la bibliothèque, une utilisation plus intensive de la documentation mise à disposi-

tion, une augmentation du nombre de documents empruntés à domicile.

Le public plébiscite également *l'accroissement des collections en libre accès*. Ainsi, les bibliothèques de création très récentes comme celles des universités d'Artois, du Littoral, de La Rochelle, de Troyes, comme la bibliothèque des premiers cycles, commune à Strasbourg II et Strasbourg III n'ont, actuellement, quasiment aucune collection de livres en m a g a s i n .

L'accent est mis sur le « *tout libre accès* ». Les bibliothèques de tradition plus ancienne comme celle de l'Institut Pasteur, ou celles des universités de Paris

8-Saint-Denis, Perpignan et Avignon conservent une partie de leurs fonds en magasins, mais elles ont mis en libre accès dans leurs nouveaux bâtiments de très nombreuses collections autrefois en magasins : 150 000 ouvrages pour Paris 8, 70 000 ouvrages et près de vingt années de périodiques pour l'Institut Pasteur, 60 000 volumes pour Avignon. La bibliothèque de Perpignan offre, quant à elle, une capacité de 100 000 volumes en libre accès. Mais il faut remarquer que les bâtiments nouveaux de bibliothèques qui restent encore insuffisamment dimensionnés par rapport à leur nombre d'usagers ou à l'importance de leurs collections gardent une forte proportion de celles-ci en magasins (Amiens Droit-Sciences, Brest Lettres, Dijon Droit-Lettres, Lille 2 Droit, Valenciennes Mont-Houy, par exemple).

Les usagers font un accueil très favorable à *la diversité des places de consultation* qui leur sont offertes : salles de lecture, salles de travail pour petits groupes, box individuels de travail, salle(s) de formation à l'uti-

lisation des technologies de l'information, places pour l'interrogation des catalogues en ligne et des réseaux, etc. Dans les nouveaux bâtiments, les places offertes sont dans un ratio moyen de 1 place pour 11,2 usagers, alors qu'elles sont encore de 1 pour 16 usagers en moyenne nationale. Cela constitue une amélioration sensible, mais c'est encore loin d'être vraiment satisfaisant si l'on compare

ces chiffres aux objectifs rappelés ci-dessus, de 1 place pour 5 ou 6 usagers. Seules 4 bibliothèques sur 30 se rapprochent aujourd'hui de ce chiffre ou le dépassent : Perpignan (6,7), La Rochelle (6,1), Nancy-Institut national polytechnique de Lorraine (4,8) et Troyes (3,7).

Le public est sensible à *l'architecture des nouveaux bâtiments et aux espaces et services* qui lui sont proposés, même s'il souhaiterait disposer d'encore plus de documents en libre accès et de places de consultation. Il souligne toutefois la faiblesse numérique des installations informatiques (trop peu d'accès aux réseaux intranet et Internet par rapport aux besoins), qui constitue en effet l'un des points noirs des bâtiments ouverts jusqu'en 1998.

Le personnel, par ailleurs, met en valeur les mêmes aspects positifs que les étudiants, auxquels viennent

4. Ont ainsi participé à l'enquête complémentaire les bibliothèques des universités d'Amiens (Droit-Sciences), Besançon (Droit), Dijon (extension Lettres), Nancy (Institut national polytechnique de Lorraine), Orléans (Droit), Paris 8, Reims (Médecine), Troyes (Université technologique) et Valenciennes (Ronzier et campus du Mont-Houy).

s'ajouter la bonne visibilité du bâtiment de la bibliothèque sur le campus ou dans la ville et une intégration souvent réussie dans l'université. Il met également l'accent sur la qualité des programmes de construction réalisés et sur l'apport bénéfique des programmistes à la réflexion et à l'expression des besoins par le personnel de la bibliothèque⁵.

Un bilan plus contrasté

Le personnel toutefois dresse un bilan plus contrasté des bâtiments des bibliothèques que les usagers, et ses remarques et critiques s'articulent autour de six points majeurs.

Des espaces insuffisants

Malgré les progrès accomplis, la superficie des nouveaux équipements reste très sous-dimensionnée (souvent de moitié) eu égard à l'ampleur des besoins recensés⁶. Sans vouloir à tout prix appliquer un ratio m² par utilisateur potentiel d'une bibliothèque, force est de constater que, sur les 30 bâtiments étudiés, la superficie moyenne offerte par utilisateur n'est

encore que de 0,81 m², quand la moyenne nationale constatée pour l'ensemble des bibliothèques universitaires est d'environ 0,55 m² (1999). Il faut rappeler que le ratio minimum internationalement reconnu pour la construction des bibliothèques universitaires, et repris dans l'ancien Système normatif de références de 1976 (SNR 76) comme dans le nouveau *Référentiel des constructions universitaires* de septembre 1997, élaboré par le ministère en charge des universités, est de 1,50 m², et que le Rapport Miquel⁷ situait le « *seuil de pauvreté* » des bibliothèques universitaires françaises à 0,73 m² en 1989.

Le manque de surface est ressenti non seulement pour les espaces publics (libre accès aux collections et places de consultation, espaces de convivialité, d'animation, de confort, etc.), mais aussi pour les services internes et les magasins.

Espaces publics

En matière d'espaces publics, cela implique notamment que l'on réduise, par exemple, à un mètre, voire moins, la dimension des allées de circulation entre les rayonnages, agissant ainsi au détriment du confort des usagers. Le problème est identique en ce qui concerne la dimension des plateaux des tables de travail, souvent ramenée à 0,70 m x 0,50 m ou 0,55 m, là où il conviendrait d'offrir un minimum d'1 m x 0,80 m pour la seule lecture des imprimés et 1,25 m x 0,95 m pour la

lecture conjointe de documents imprimés et de documents en ligne. Le quantitatif (nombre de places à offrir pour répondre à la demande pressante des utilisateurs) continue donc souvent ainsi à primer sur le qualitatif (confort des usagers).

De la même manière, on va souvent réduire l'espace affecté au hall d'entrée de la bibliothèque, alors que cet espace est un lieu de rencontre, de détente, de discussion entre usagers, qu'il est le point de convergence d'une multitude de services (bornes d'information sur la bibliothèque et l'université, appareils pour recharger les cartes pour l'usage des photocopieurs et des imprimantes, tableau de petites annonces, téléphone public,

point fax, accès aux sanitaires, etc.) et qu'il est le premier lieu où l'on dispense des services de type bibliothéconomique (accueil, information, prêt et retour des documents, lecture rapide de revues ou de journaux, messagerie électronique des étudiants, premier point de consultation du catalogue de la bibliothèque, du réseau intranet de l'université et d'accès à Internet, etc.).

Les zones d'exposition restent, quant à elles, encore trop souvent confidentielles, bien qu'étant reconnues comme devant jouer un rôle très important dans la politique d'action culturelle de l'université et pour l'intégration de la bibliothèque au sein de l'université.

5. Cette appréciation très positive sur la qualité des programmes est toutefois à mettre en relation avec les résultats des concours d'architecture, parfois bien décevants pour les bibliothécaires (voir la partie intitulée : Un dialogue restreint).

6. Sur les 110 opérations recensées, seules 63 (57,3 %) ont une superficie égale ou supérieure à 2000 m² et 11 (10 %) à 6000 m².

7. André Miquel, Les Bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Paris, La Documentation française, 1989 (Collection des rapports officiels).

Espaces internes

Les espaces de travail réservés au personnel sont en général organisés d'une manière fonctionnelle, mais ils souffrent de la limitation des surfaces, notamment en ce qui concerne l'espace dévolu à chacun pour assurer sa tâche, la limitation, voire l'impossibilité, d'installer des salles de réunion et de formation du personnel pourtant jugées indispensables, la quasi-absence de locaux de rangement et de stockage pour archives administratives, fournitures, mobiliers, matériels, etc.

Un minimum de 15 m² utiles par agent équivalent plein temps doit être prévu, quelle que soit sa fonction au sein de l'établissement. Ce chiffre ne préjuge ni de la dimension des bureaux affectés à chacun selon les besoins engendrés par ses tâches, ni de l'organisation des espaces de travail (bureaux individuels, bureaux partagés par deux ou trois personnes, salles de travail en *pool* pour le catalogage par exemple ou pour des travaux de manutention, etc.). À ce chiffre, il convient d'ajouter 4 à 5 m² utiles par agent (calculé en équivalent plein temps), pour tenir compte des locaux communs mentionnés précédemment : salles de réunion, de formation, bibliothèque professionnelle, locaux de stockage divers, etc.

En raison de l'augmentation importante des horaires d'ouverture au public des bibliothèques universitaires – de 44 à près de 55 heures hebdomadaires dans les dix dernières années, et bientôt 60 heures – et de l'augmentation concomitante du personnel des bibliothèques, il semble qu'il conviendrait aujourd'hui d'affecter au personnel des surfaces de travail correspondant à 15 à 20 % de la surface utile totale des bâtiments des bibliothèques. Sur 20 bâtiments examinés sous cet angle, la moyenne n'est encore que de 12,21 %, mais cette moyenne cache de fortes disparités puisque certains bâtiments offrent moins de 7 % de leur surface utile au personnel.

Magasins

Quant aux magasins non accessibles au public, leurs dimensions ont été très minorées dans les nouveaux bâtiments pour tenir compte notamment de la mise en libre accès de collections importantes mentionnée précédemment. Or, une bibliothèque universitaire neuve attire à elle des collections documentaires de toutes sortes, par demande d'intégration de bibliothèques d'UFR (unités de formation et de recherche) et dons de collections parfois importantes (plusieurs dizaines de milliers de volumes) qu'il convient d'abriter, de trier, de traiter avant de les mettre à la disposition des utilisateurs, soit directement dans les salles publiques, soit dans les magasins, si leur très faible taux potentiel de consultation le requiert. Cette réalité nouvelle est porteuse d'une grande richesse, mais elle pose immédiatement aux bibliothèques universitaires un problème de stockage et de mise en valeur de ces collections par manque de surfaces en réserve dans les bâtiments. Les problèmes d'extension redeviennent donc très vite cruciaux !

Une construction en phases successives

La réalisation de la plupart des bâtiments d'une superficie supérieure à 8 000 ou 9 000 m², et souvent bien moins, s'effectue en tranches immédiatement successives ou espacées dans le temps. Cela nuit à la cohérence d'ensemble, même si les programmes de construction sont conçus en prenant en compte l'intégralité des besoins. Le fait de construire par phases successives permet, éventuellement, de « corriger » quelques erreurs de programmation et de tenir compte de certaines évolutions très rapides des besoins, dans le domaine informatique notamment, mais les inconvénients restent incontestablement très supérieurs aux « avantages » : bruit, poussière, transferts multiples de collections, inconfort pour le public comme pour le personnel, risques d'accidents, organisation perturbée durant parfois plusieurs années, surcoût global de la construction, etc. Trois opérations sont en cours de deuxième tranche (Lyon 3-Manufacture des Tabacs, Valenciennes Mont-Houy et La Réunion) et une dizaine d'autres attendent leur tour

dans le cadre du prochain plan U3M (Le Mans, Toulouse 2-Le Mirail, Evry, Angers Saint-Serge, Tours Droit, Caen Sciences, Nantes Droit-Sciences économiques, Artois Arras, Littoral Dunkerque).

Une trop faible prise en compte des technologies de l'information

La phase de mutation profonde et accélérée de l'accès à l'information virtuelle intervenue dans les années 90 a rendu très difficile une anticipation des évolutions technologiques et des prévisions de câblage et de connexions des bâtiments parfaitement adaptées. Par ailleurs, aucun rattrapage technologique n'a pu être réalisé en cours de chantier pour des raisons financières. On sait, en effet, qu'entre l'élaboration du programme de construction et la réalisation effective d'un bâtiment, un minimum de 4 à 5 ans s'écoule, quand ce n'est pas davantage, et rares sont les bâtiments conçus jusqu'au milieu des années 90 qui ne souffrent pas d'un déficit important d'infrastructures et d'équipements informatiques.

Aujourd'hui, on constate qu'en moyenne 4,8 % seulement des places de consultation sont équipées de matériel de micro-informatique et qu'environ 20 % de places supplémentaires sont connectables sans travaux importants. Encore ne s'agit-il là que de moyennes établies sur une trentaine de bâtiments, qui cachent des disparités importantes. Ainsi, en ce qui concerne l'équipement actuel des bibliothèques, on peut constater que seules deux bibliothèques sont sensiblement bien dotées, néanmoins beaucoup moins bien que la moyenne des bibliothèques des pays anglo-saxons : ce sont les bibliothèques de l'Institut Pasteur et de l'université technologique de Troyes, avec respectivement 17,7 % et 11,8 % de leurs places équipées. Quant à la capacité des bibliothèques d'étendre leur parc de matériel informatique/multimédia, sur une trentaine

de bibliothèques, seules 5 d'entre elles (18,5 %) atteignent au moins 50 % de places « connectables », avec 100 % pour la bibliothèque de l'Institut Pasteur, mais qu'à l'inverse, 14 d'entre elles (52 %) ont une « connectabilité » inférieure ou égale à 20 % de l'ensemble des places de consultation. Quand on sait que les bâtiments sont construits pour une durée d'au moins 25 ans, et plus probablement de 50, on voit qu'il conviendra de réaliser des travaux importants à très court terme, compte tenu des besoins.

L'abus de surfaces vitrées

En termes d'architecture, il faut insister sur la trop grande proportion de surfaces vitrées et de verrières en toiture dans les nouveaux bâtiments. Bien qu'il soit très agréable de pouvoir bénéficier d'un éclairage naturel généreux, les inconvénients générés par l'usage immodéré de vitrages l'emportent sur cet avantage : excès de froid ou de chaleur, rares installations de climatisation qui compenseraient l'un et l'autre tout en étant coûteuses en investissement, en fonctionnement comme en maintenance, occultation insuffisante des vitrages, excès de reflets sur les écrans d'ordi-

nateurs rendant toute lecture difficile et fatigante, coût de l'entretien et du nettoyage des vitrages parfois difficilement accessibles sans échafaudage, infiltrations d'eau ; la litanie des inconvénients est longue et, qui plus est, fort connue depuis des années, sans toutefois que les maîtres d'ouvrage exigent de leurs maîtres d'œuvre une meilleure prise en compte de cet aspect des choses.

Un dialogue restreint

Le manque de concertation entre partenaires d'un même projet est fréquent. Ceci a souvent pour conséquence d'exclure du dialogue non seulement celui qui, à ce stade, est l'utilisateur premier du bâtiment, le personnel de la bibliothèque, mais aussi l'université lorsque la maîtrise d'ouvrage revient, par délégation de l'État, à une collectivité territoriale, qui assure soit l'intégralité du financement du projet, soit au moins 66 % de celui-ci. La chose est souvent plus grave qu'il n'y paraît, dans la mesure où c'est l'université qui recevra le bâtiment en pleine propriété et donc en pleine responsabilité, à l'issue de sa construction. Que dire alors des choix de solutions architecturales coûteuses, de matériaux peu appro-

priés à un usage intensif par un public peu soigneux, de solutions techniques complexes chargées de pallier les défauts évidents d'un bâtiment mal conçu, de coûts de maintenance non étudiés?

On connaît le principal facteur de ce dialogue trop restreint entre partenaires, qui réside principalement dans la crainte du maître d'ouvrage de dépasser les délais impartis pour réaliser l'opération et donc d'engen-

concours d'architecture sont essentiellement jugés par les architectes. On comprend alors mieux pourquoi on ne cesse de retrouver les fameuses façades vitrées, qui sont les grands poncifs de l'architecture contemporaine, du nord au sud de la France, quels que soient le climat et les intempéries connus pour chacune de nos régions.

On ne peut que souhaiter qu'à l'avenir, les commissions techniques comme les jurys composés par les maîtres d'ouvrage donnent une plus large place aux professionnels des bibliothèques, dans un nombre qui, après tout, pourrait être équivalent à celui des architectes, comme aux universitaires. Il n'est pas certain que la qualité de l'architecture en pâtirait!

Des coûts de construction et d'équipement trop faibles

En ce qui concerne la construction, la sophistication croissante des bâtiments entraîne aujourd'hui des coûts qui ne sont que très faiblement répercutés lors de la constitution des enveloppes budgétaires : coûts importants liés aux exigences croissantes du Règlement de sécurité imposé aux établissements recevant du public, et notamment aux bibliothèques, nécessité de câbler fortement les bâtiments si l'on veut répondre à la demande croissante d'information électronique des sociétés économiquement développées, utilisation de matériaux pérennes pour que la bibliothèque ne se dégrade pas trop vite compte tenu de l'usage de plus en plus intensif qui en est fait – et qui pourrait le regretter? –, gestion technique de plus en plus complexe des bâtiments (contrôle

d'accès, contrôle des portes lié à la détection incendie, etc.), locaux techniques de plus en plus nombreux, etc. Il est probable que si l'on voulait sérieusement prendre en compte ces différentes données, ainsi que celles concernant la haute qualité environnementale (HQE)⁸ des équipements, il faudrait accroître le coût de la construction de 25 à 30 %, pour la porter à environ 13 000 FTDC (toutes dépenses confondues) le mètre carré dans œuvre.

Pour ce qui est des équipements en mobilier et en matériel des bibliothèques universitaires, le plan Université 2000 et le XI^e Plan ont été particulièrement pingres, octroyant royalement 350 F ou 385 F TTC par mètre carré dans œuvre, puis 500 F, puis 700 à 800 F, exceptionnellement 1 000 à 1 500 F! quand on sait qu'un minimum de 2 000 à 2 500 F sont nécessaires. On peut donc mesurer la difficulté dans laquelle les chefs de projet se sont trouvés : soit ils n'équipaient que le tiers des services de la bibliothèque en attendant d'hypothétiques compléments (ce n'est pas ce choix qui a été fait!), soit ils équipaient au rabais leurs bâtiments avec toutes les conséquences prévisibles quant à la dégradation accélérée de ces mobiliers, en consacrant, de plus, une partie de leurs crédits documentaires à l'achat de mobilier complémentaire et de matériel durant plusieurs années consécutives.

drer des surcoûts. Cette crainte s'exprime surtout à l'encontre du personnel de la bibliothèque, qui, très impliqué dans le projet de construction de son bâtiment, demande des explications et souhaite voir retenues des modifications d'ordre fonctionnel avant de valider un avant-projet sommaire, puis un avant-projet définitif.

La question de l'organisation des jurys des concours d'architecture doit également être posée, dans la mesure où les bibliothécaires, et aussi les représentants des universités, en sont souvent les grands absents. Dans le meilleur des cas, en effet, le directeur de la bibliothèque est souvent le seul professionnel des bibliothèques à être membre du jury, face à un nombre important d'architectes – 4 ou 5, ou même davantage –, représentant souvent jusqu'à la moitié des jurés! Et il est souvent justifié de dire que les

8. La haute qualité environnementale (HQE) est définie ainsi par l'Association HQE dans son dossier n° 01 (11-97) : « La qualité environnementale d'un bâtiment correspond aux caractéristiques du bâtiment, de ses équipements (en produits et services) et du reste de la parcelle de l'opération de construction qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire les besoins de maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et de création d'un environnement intérieur confortable et sain. Par "exigence de création d'un environnement extérieur confortable", on comprendra "exigence de création de conditions de confort d'ambiance (à base physiologique)". Elle n'est qu'une des exigences de la qualité d'usage d'un bâtiment, les autres (exigences de sécurité et de confort d'usage, cette dernière composée du confort spatial et du confort d'activité) ne devant évidemment pas être négligées ».

Et maintenant ?

Beaucoup d'autres remarques ont été faites par les chefs de projets au cours des réunions du groupe de réflexion, concernant l'importance réitérée de la flexibilité et de la modularité des bâtiments, la nécessité de grandes surfaces très lisibles, mais aussi de petits espaces de travail favorisant le travail individuel ou en petits groupes, l'insuffisance de l'isolation phonique dans la quasi-totalité des bâtiments, l'organisation des espaces de consultation, l'importance de circulations principales très lisibles, donnant envie de découvrir ce qui se trouve à l'intérieur de la bibliothèque, etc., la nécessité, enfin, de disposer de personnel de plus en plus nombreux et de plus en plus qualifié pour tenir compte de l'évolution des services et de l'extension des parcs de matériels informatiques, de leur maintenance et du développement des systèmes d'information. Certaines de ces remarques et préconisations ont permis de procéder à un toilettage de ratios ou de chiffres mentionnés dans l'ouvrage *Construire une bibliothèque universitaire...*, données qui feront l'objet d'une prochaine publication.

Il reste à souligner que ce travail de réflexion n'a pu être mené que sur une trentaine de bâtiments sur les 110 réalisés en dix ans ou dont les travaux s'achèveront d'ici la fin de l'année 2001. Ce qui frappe, aujourd'hui,

c'est que, au cours des deux plans écoulés, la prise en compte de la complexité de la documentation au sein des universités, de la nécessité de construire des bâtiments bien dimensionnés eu égard au nombre de leurs usagers et de la spécificité des bâtiments des bibliothèques universitaires n'a été admise qu'à tout petits pas par les universitaires eux-mêmes. Ce n'est que

parce que l'on commence à voir de grands et beaux bâtiments de bibliothèques universitaires (Paris 8, Montpellier-Richter, Avignon, Perpignan, etc.) que ceux-ci commencent à prouver leur utilité, et celle des services qui y sont rendus, au sein des universités. Encore se plaint-on çà et là de coûts de fonctionnement « exorbitants » lorsqu'ils passent de 100 F à 150 F le mètre carré par an ! Mais a-t-on le courage de mesurer les services offerts aujourd'hui par rapport à ceux qui étaient proposés précédemment ? Ce coût est-il vraiment si exorbitant, quand on mesure la satisfaction globale des usagers (il faut dire qu'ils reviennent de loin et le personnel aussi !) ? Et exorbitant par rapport à quoi ? Il serait intéressant de jeter un coup d'œil sur le coût de fonctionnement des bâtiments aujourd'hui créés pour les laboratoires et, quand le moment sera venu, dans quelques années, sur celui du fonctionnement des futures Maisons des sciences de l'homme, qui n'intéresseront, au mieux, qu'un pourcentage très faible de la population fréquentant les universités.

Ce qui frappe aussi, c'est que sur les 110 opérations réalisées, nombre d'entre elles (13) concernent les bibliothèques des universités nouvelles, créées de toutes pièces. Des

universités entières, indépendamment de Paris intra-muros où la situation paraît presque insoluble, n'ont connu aucune réalisation de bâtiments de bibliothèques depuis 10 ans⁹, ce qui les confine dans un dispositif de documentation et dans un contexte architectural vieux de plus de trente ans et totalement obsolète.

Université troisième millénaire approche à grands pas. L'année 2000 sera la première année d'engagement de crédits nouveaux, pour des opérations nouvelles, dont nous ne connaissons pas encore toute l'ampleur. Ce que l'on peut souhaiter, c'est que les besoins des bibliothèques universitaires soient mieux pris en compte en termes d'organisation interne, de financement, d'architecture, d'anticipation sur les

développements documentaires, de partenariat pour la réalisation des meilleurs équipements possibles symbolisant la reconnaissance de l'importance de la fonction documentaire au sein de l'université.

Février 2000

9. On peut ainsi citer les trois universités d'Aix-Marseille, Nice, les quatre universités bordelaises (sauf une opération d'extension pour Droit-Lettres), Lyon 1 et Lyon 2, Toulouse 3, Lille I et Lille III, Mulhouse, Nancy I et Nancy II (sauf les Lettres), Orléans (sauf le Droit), Poitiers, etc., dont une partie d'entre elles compte parmi les plus importantes de France en nombre d'étudiants.